

# MAIRIE DE SARGÉ SUR BRAYE

-----  
Département de Loir et Cher – Arrondissement de Vendôme  
-----

Extrait du registre des arrêtés  
Arrêté N°0019/2018

## Objet : sondage travaux A.E.P.

Le Maire de la Commune de Sargé sur Braye,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2212-1,  
Considérant que des sondages sur accotements au préalable des travaux d' AEP  
doivent être réalisés sur le tronçon des Grilleteries V.C. N° 7» à Sargé sur Braye,  
Considérant que la circulation sera interdite par panneaux type B15 C18,  
Afin d'éviter tout accident aux passants,

## ARRÊTE

**Article 1** : La circulation sera interdite par des panneaux type B15 C 18 sur le tronçon des Grilleteries V.C. N° 7 en raison des réalisations des sondages sur accotements au préalable des travaux A.E.P à compter du 3 mai 2018 et ce pendant la durée du chantier.

**Article 2** : La circulation sera interdite par panneaux.

**Article 3** : Le stationnement sera interdit aux abords du chantier.

**Article 4** : La signalisation réglementaire se rapportant à ces travaux sera mise en place par l'entreprise VIATEC.

**Article 5** : Ampliation du présent arrêté sera transmise à l'entreprise chargée d'effectuer les travaux.

Cet arrêté sera affiché à la mairie de Sargé sur Braye

Fait à Sargé sur Braye, le 3 mai 2018

Le Maire,

Jéan LÉGER

